



AUDACIA
PME
2017

HOLDING

Audacia PME 2017 est une société anonyme (immatriculée le 8/11/2017 au RCS de Paris sous le n°833 098 627) faisant offre au public de 500.000 BSA. Les BSA (Bons de Souscription d'Actions) permettent d'avoir accès au capital de la SA Audacia PME 2017 en cas d'exercice par leur titulaire. Chaque BSA donne le droit, en cas d'exercice, de souscrire une action de préférence de la SA Audacia PME 2017 au prix de 100 € chacune, soit une augmentation de capital totale maximum de 50.000.000 € en cas d'exercice de l'intégralité des BSA.

Les investisseurs sont invités à prendre connaissance du prospectus et notamment des facteurs de risque et des frais. Audacia a reçu une délégation de gestion pour la constitution et le suivi du portefeuille de participations de la SA Audacia PME 2017. Le prospectus est disponible chez Audacia - 6, rue de Téhéran - 75008 Paris et sur son site internet www.audacia.fr ainsi que sur le site internet de l'AMF www.amf-france.org.

IMPORTANT :

Le Projet de Loi de Finance présenté par le gouvernement prévoit la suppression de l'ISF, qui sera remplacé par l'IFI (impôt sur la fortune immobilière). Ce nouvel impôt, qui ne porterait plus que sur les actifs immobiliers non affectés à l'activité professionnelle de leur propriétaire, empruntera à l'ISF l'essentiel de ses caractéristiques actuelles: son seuil de déclenchement, son barème, son annualité, ses règles d'évaluation (sous réserve de certaines exceptions), ses modalités de paiement et même son plafonnement.

L'article 12, VIII, C du projet de loi de finances pour 2018 prévoit également que les « versements ouvrant droit aux avantages fiscaux prévus aux articles 885-0 V bis [...] effectués entre la date limite de dépôt des déclarations [...], au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune dû au titre de l'année 2017, et le 31 décembre 2017 sont imputables, dans les conditions prévues aux articles 885-0 V bis [...], sur l'impôt sur la fortune immobilière dû au titre de l'année 2018 ».

Il est toutefois précisé que ce dispositif devra avoir été adopté définitivement dans la loi de finances pour 2018. Audacia PME 2017 s'engage à séquestrer le montant de la souscription jusqu'au 27 décembre 2017 à minuit. Chaque Souscripteur se verra restituer (si ce dernier a émis un chèque) dès le 28 décembre 2017 ou rembourser (si ce dernier a émis un virement) le 28 décembre 2017, le montant de sa souscription reçue au titre de la réduction d'IFI, dans le cas où, aux termes de la loi de finances 2018 telle qu'elle sera adoptée le 22 décembre 2017, les versements ouvrant droit aux avantages fiscaux prévus à l'article 885-0 v bis du CGI, ne sont pas imputables, dans les conditions de l'article 885-0 v bis précité, sur l'impôt sur la fortune immobilière dû au titre de l'année 2018.

RISQUE :

Cadre fiscal en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'un blocage des titres jusqu'au 1er janvier 2023. Aucune date de liquidation du portefeuille n'est garantie.

AUDACIA ACCOMPAGNE DEPUIS 2008 LES PME INNOVANTES DE L'ÉCONOMIE TRADITIONNELLE

Audacia est une société de gestion indépendante qui propose des solutions d'investissements permettant aux particuliers d'accompagner en fonds propres le développement des PME non cotées.



720 M€
investis



300
PME accompagnées



15 000
investisseurs



3 500 M€
de chiffres d'affaires cumulés



30 000
emplois cumulés

UN INVESTISSEMENT DANS L'ÉCONOMIE RÉELLE

Audacia PME 2017 est une holding ayant pour objet l'investissement dans des PME non cotées.

L'investisseur place à moyen terme son épargne dans l'économie réelle et productive en cherchant à bénéficier du dynamisme d'entrepreneurs de talent en contrepartie d'un risque de perte en capital.

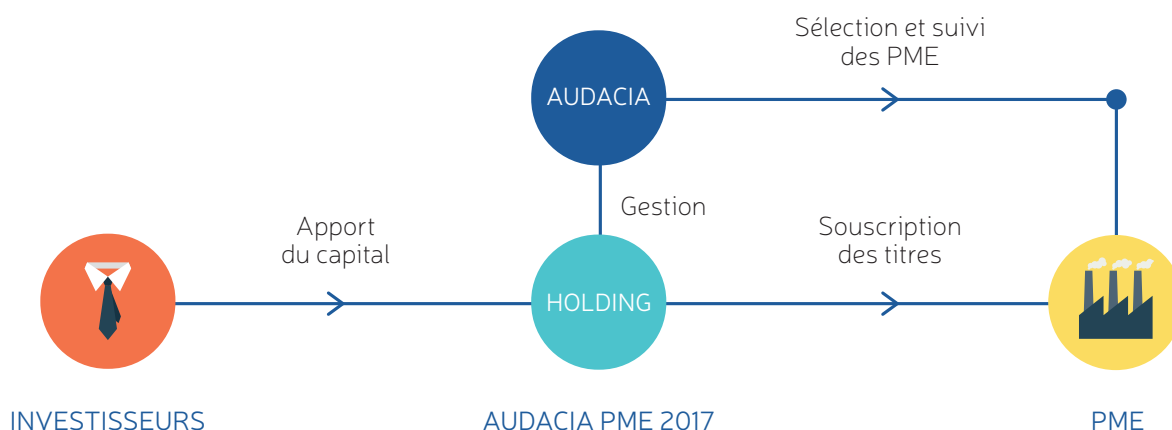
L'investisseur entre au capital d'Audacia PME 2017 via des bons de souscription d'actions (BSA) permettant de souscrire des actions de préférence de la holding.

Caractéristiques des actions de préférence Audacia PME 2017 souscrites par l'investisseur :

- Chaque souscripteur a le droit de participer et de voter aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires
- Renforcement du droit d'information des souscripteurs comportant une valorisation annuelle d'Audacia PME 2017 et un compte-rendu de gestion semestriel

INVESTIR EN DIRECT AVEC AUDACIA

La souscription à Audacia PME 2017 s'effectue sous forme de bons de souscription d'action qui sont exercés moyennant un versement de 100€ par BSA, et donnent chacun droit à la souscription d'une action de préférence. **La souscription des actions sera définitive après validation par le conseil d'administration et expiration du délai de rétractation de 48h présenté dans le calendrier d'investissement à la fin de ce document ainsi que dans le prospectus.**



COMMERCIALISATION

Cette offre est commercialisée conformément aux modalités décrites dans le prospectus disponible sur le site internet www.audacia.fr. Le dossier de souscription est disponible sur simple demande au siège social d'Audacia ou sur son site internet www.audacia.fr et auprès des placeurs de l'offre.

Audacia mettra par ailleurs à disposition de l'ensemble des actionnaires d'Audacia PME 2017 un rapport annuel de gestion. Audacia PME 2017 communiquera aux souscripteurs un certificat fiscale de réduction d'IFI 2018.

UN CADRE FISCAL ATTRACTIF en contrepartie du risque de perte en capital et d'un blocage des titres jusqu'au 1er janvier 2023 minimum*. Aucun terme n'est garanti pour la liquidation du portefeuille.

* Sous réserve de son adoption définitive dans la loi de la loi de finances pour 2018.

50% de réduction d'IFI
plafonnée à 45 000€*

(90 000€ d'investissement maximum)

* plafond maximum global de réduction IFI prévu par la loi

Investir 90 000 € dans Audacia PME 2017 permet d'obtenir la réduction fiscale suivante :

$$90\ 000\text{€} \times 50\% \times 100\% = 45\ 000\ \text{€}$$

Montant investi dans Audacia PME 2017	Réduction IFI	Quote-part investie par Audacia PME 2017 en PME éligible	Montant total de la réduction IFI
90 000 €	45 000 €	100%	45 000 €

Engagement de remboursement :

Il est précisé que ce dispositif devra avoir été adopté définitivement dans la loi de finance pour 2018. Audacia PME 2017 s'engage à restituer le chèque (si le souscripteur a émis un chèque) ou à rembourser intégralement les souscriptions reçues (si le souscripteur a émis un virement) au titre de la réduction d'IFI, dans le cas où cette disposition du projet de loi de finance pour 2018 venait à ne pas être retenue dans sa version définitive.

SCENARII DE PERFORMANCE

SCÉNARII DE PERFORMANCE

(évolution de la valeur des actions ordinaires des PME sous-jacentes, en % de la valeur initiale)

Montants totaux, sur toute la durée de vie du fonds (y compris prorogation)

ou sur la durée maximale de détention des titres de capital ou donnant accès au capital de la société par le souscripteur, pour un montant initial de parts ordinaires souscrites de 1000 dans le fonds ou la société

	Montant initial des parts ordinaires souscrites	Total des frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée)*	Impact du «Carried Interest»**	Total des distributions et remboursements au bénéfice du souscripteur de parts ou titres de capital donnant accès au capital lors de la liquidation (nettes de frais)***
Scenario pessimiste : 50%	1000	300	NA	200
Scenario équilibré : 100%	1000	300	NA	700
Scenario moyen : 150%	1000	300	NA	1100
Scenario optimiste : 250%	1000	300	NA	1100

* Les frais sont plafonnés à 30% TTC du montant des souscriptions, (i) dont maximum 25% TTC du montant total des souscriptions seront facturés directement à Audacia PME 2017, le reliquat (5% TTC maximum) étant facturé sous forme de frais de conseil dans la mise en place de l'investissement par Audacia aux Participations. Audacia s'engage à ne plus prélever de frais à compter de l'atteinte du plafonnement mentionné et à fournir le même niveau de prestation postérieurement à l'horizon de liquidité envisagée.

** Audacia PME 2017 n'a pas mis en place de mécanisme de carried interest

*** Sur la base d'une valorisation des actions de préférence égale à 1,1 fois leur valorisation d'entrée. La performance des ADP Audacia PME 2017 est plafonnée (cf. page suivante sur l'explication du mécanisme de plafonnement. Sur la base des hypothèses de performance des actions ordinaires des PME sous-jacentes (colonne de gauche), le souscripteur ne pourra bénéficier que des distributions indiquées dans la colonne de droite.

Attention, les scénarii ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur présentation ne constitue en aucun cas une garantie sur leur réalisation effective.

CALENDRIER

2017	2018	2018 - 2022	à partir de 2023	2025	31 décembre 2025
Investissements dans les PME	Envoi des attestations fiscales de réduction d'IFI	Suivi semestriel des investissements	Cession des titres détenus dans les PME	Restitution des liquidités disponibles	Objectif de liquidation de la Holding

HORIZON DE SORTIE

Aucune sortie n'est possible jusqu'au 31 décembre 2022 afin de ne pas remettre en cause le bénéfice de l'avantage fiscal prévu au dispositif fiscal. Les cessions des participations composant le portefeuille d'Audacia PME 2017 interviendront donc à compter du 1er janvier 2023.

La condition relative à la conservation des titres reçus en contrepartie de la souscription au capital des participations s'applique également aux titres d'Audacia PME 2017 détenus par les souscripteurs.

À partir du 1er janvier 2023, Audacia PME 2017 pourra donc chercher un tiers acquéreur pour l'intégralité des actions d'Audacia PME 2017 à un prix correspondant à la valeur liquidative.

Par ailleurs, le dispositif fiscal interdit tout remboursement d'apport aux souscripteurs avant le 31 décembre 2024, date à partir de laquelle Audacia PME 2017 proposera la réduction de son capital.

Audacia PME 2017 a une durée de vie limitée et sera automatiquement dissoute dans 9 ans à compter de son immatriculation, date à laquelle le capital d'Audacia PME 2017 sera intégralement réduit. Cette procédure de liquidation, au cours de laquelle les souscripteurs se verront restituer les sommes disponibles, pourra durer plusieurs années.

UNE GESTION DÉLÉGUÉE À AUDACIA

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Audacia PME 2017 prend des participations minoritaires au capital de petites et moyennes entreprises éligibles aux dispositions de l'article 885-0 V bis du Code Général des Impôts.

Audacia PME 2017 ne s'interdit aucun secteur d'activité, autres que ceux exclus par le dispositif fiscal. Elle privilégie la prise de participation dans des PME éligibles opérant dans des secteurs traditionnels sans composante technologique ou scientifique trop prononcée et dont la croissance s'appuie sur un savoir-faire et un avantage concurrentiel établi.

Audacia PME 2017 pourra notamment privilégier les secteurs suivants : agro-alimentaire, biens de consommations, restauration, hôtellerie, industrie, services. Toute évolution négative de ces secteurs pourrait avoir un impact sur les résultats attendus d'Audacia PME 2017.

Il est précisé qu'Audacia PME 2017 pourra être investi pour tout ou partie dans des participations dans lesquelles d'autres clients ou d'autres véhicules d'investissement gérés ou conseillés par Audacia ont investi, étant précisé qu'Audacia PME 2017 n'investira pas dans des sociétés en difficultés ou en mandat ad hoc.

Audacia PME 2017 envisage de créer un portefeuille de 3 à 15 sociétés. Audacia a présélectionné pour le compte d'Audacia PME 2017 des cibles d'investissement dans des sociétés correspondant au besoin d'investissement identifié. Audacia PME 2017 s'engage à réaliser des investissements dans au moins 3 sociétés. Le nombre de participations sera notamment fonction du montant total des souscriptions réalisées par Audacia PME 2017. Si ce montant est inférieur à 1 millions d'euros, Audacia PME 2017 renoncera à l'opération. L'investissement dans une participation ne représentera en aucun cas plus de 40% du montant total des souscriptions.

MÉCANISME D'INVESTISSEMENT ET PLAFONNEMENT

Audacia PME 2017 souscrit des actions de préférence (ADP Participations) émises par les entreprises sélectionnées par Audacia. Ces ADP Participations donnent droit à un dividende annuel versé par préférence aux actions ordinaires. A partir du 1er janvier 2023, une option laissée à la main des entrepreneurs permettra à ceux-ci de racheter les titres détenus par Audacia PME 2017 sur la base d'une valorisation de sortie comprise le plus souvent entre 1,1x et 1,5x la valorisation d'entrée.

La performance dans chacune des participations pourra donc être plafonnée jusqu'à 1,1x la mise initiale, ce qui limiterait la rentabilité de l'investissement dans les participations concernées en cas d'exercice de l'option de rachat.

Si l'option de rachat n'est pas exercée, le taux du dividende prioritaire augmente très fortement et Audacia fera ses meilleurs efforts pour céder les titres. Les ADP Participations donnent droit à un dividende versé par préférence aux actions ordinaires et prélevé sur les sommes distribuables. Le montant des dividendes annuels dûs jusqu'en 2022 sont égaux à 5% du montant investi, pour être ensuite portés à l'Euribor 12 mois plus quinze (15) % à compter de 2023. Il convient de rappeler toutefois que les dividendes peuvent ne pas être honorés si les sociétés connaissent des difficultés.

A ces ADP Participations sont aussi attachés (i) une représentation d'Audacia PME 2017 par Audacia, (ii) un droit d'information renforcée, (iii) un droit prioritaire au boni de liquidation, (iv) un droit de sortie totale et une obligation de sortie totale pour le cas où l'option de rachat n'a pas été exercée.

NB : Le mécanisme d'option limitera la rentabilité de l'investissement et n'est en aucun cas une garantie de liquidité. Par ailleurs, la totalité de la moins-value sera supportée par l'investisseur dans le cas de la dégradation de la santé économique et financière d'une ou plusieurs participations.

Scénarii de performance (évolution de la valorisation du portefeuille depuis la souscription)	Prix de souscription d'une action	Prix de cession des actions de préférence Audacia	Prix de cession des autres actions ordinaires	Sous performance induite par le mécanisme d'option
Pessimiste : 50%	100 €	50 €	50 €	0 €
Médian : 150%	100 €	110 €	150 €	-40 €
Optimiste : 250%	100 €	110 €	250 €	-140 €

CARACTÉRISTIQUES

Forme juridique	SA
Visa AMF	Visa N°17-600 du 20/11/2017
Société de gestion	Audacia
Fiscalité	Éligible à la réduction d'IFI (50% du montant investi)
Nature de l'investissement	Actions de préférence
Durée fiscale de détention des titres*	jusqu'au 31/12/2022 minimum
Objectif de restitution des liquidités	2025
Investissement minimum / maximum	5 000 € / 90 000 €
Valeur de la part	100 €
Carried Interest	Pas de mécanisme de carried interest
Reporting / Valorisation	Semestriel / Annuelle

Montant minimum de souscription en dessous duquel l'offre est annulée 1 000 000 €

* afin de bénéficier de l'avantage fiscal.

TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMAUX

Catégorie agrégée de frais*	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	NA	NA
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement**	3,33% TTC	0,89% TTC
Frais de constitution	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion
Frais de gestion indirects	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion	pris en charge par Audacia au titre de la convention de gestion
TOTAL	3,33% TTC = valeur du TFAM-GD maximal	0,89% TTC = valeur du TFAM-D maximal

* Rappel de l'horizon temporel utilisé = 9 ans

** Les frais sont plafonnés à 30% TTC du montant des souscriptions, (i) dont maximum 25% TTC du montant total des souscriptions seront facturés directement à Audacia PME 2017, le reliquat (5% TTC maximum) étant facturé sous forme de frais de conseil dans la mise en place de l'investissement par Audacia aux Participations. La mise en paiement de l'ensemble des commissions dues sera différée jusqu'à une date où Audacia PME 2017 disposera de la trésorerie nécessaire pour les payer, sans que ce différé n'engendre de paiement d'intérêts. Audacia s'engage à ne plus prélever de frais à compter de l'atteinte du plafonnement mentionné et à fournir le même niveau de prestation postérieurement à l'horizon de liquidité envisagé dans le prospectus.

		Sociétés bénéficiaires des frais				
		Audacia (holding)	Audacia (société de gestion)	Distributeurs	Totalsur 9ans	Total
Sociétés facturées	Audacia (holding)	NA	1,88% TTC/an ⁽¹⁾ des fonds investis pour couvrir les: - Droits d'entrée et de sortie - Frais récurrents de gestion et de fonctionnement - Frais de constitution - Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,89% TTC/an ⁽¹⁾ des fonds investis pour couvrir les frais de distribution et de commercialisation	25%	2,77 % TTC/an ⁽¹⁾ des fonds investis
	Sociétés cibles (PME)	0% TTC/an ⁽²⁾ des fonds investis au titre des frais de suivi	0,56% TTC ⁽¹⁾ des fonds investis au titre de la convention d'assistance et 0% TTC ⁽¹⁾ des fonds investis au titre des frais de gestion	0% TTC/an des fonds investis	5%	0,56% TTC/an ⁽¹⁾ des fonds investis

⁽¹⁾ Sur une base annualisée de 2 ans

⁽²⁾ Les Sociétés cibles versent par ailleurs annuellement à Audacia PME 2017 un dividende prioritaire égal à 5% du montant investi

Audacia attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale définie par l'article 885-0 V bis du CGI. Les contraintes attachées à l'obtention de l'avantage fiscal et les facteurs de risque liés à la souscription sont présentés de manière détaillée dans le prospectus visé par l'AMF. L'investissement proposé ne relève pas du domaine juridique du rescrit fiscal. Les avantages des dispositifs fiscaux présentés dépendent notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement et du cadre réglementaire en vigueur. Audacia rappelle qu'il n'existe pas de principe constitutionnel assurant la stabilité du dispositif fiscal dont souhaite bénéficier l'investisseur.

Le souscripteur pourrait ainsi ne pas pouvoir imputer sur son impôt 50% du montant de sa souscription tout en étant investi dans une classe d'actifs à hauts risque et sans liquidité. Audacia rappelle qu'elle prendra toute mesure raisonnable lui permettant de détecter les situations de conflit d'intérêt lors de l'exécution de sa mission, conformément à sa politique de gestion des conflits d'intérêts (disponible sur son site Internet). La souscription à la Holding est permise uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « U.S. Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine) et dans les conditions prévues aux conditions générales.

RISQUES

Les avantages fiscaux obtenus par la souscription au capital de la Holding sont acquis en contrepartie de risques et contraintes dont la liste ci-dessous n'est pas limitative. Le souscripteur est invité à prendre attentivement en considération les facteurs de risque décrits à la section 4 du prospectus.

DURÉE FISCALE MINIMUM DE DÉTENTION DES TITRES :

Jusqu'au 31 décembre 2022 (article 885-0 V bis du CGI). La holding ne pourra céder les titres avant cette date et ne peut garantir la liquidité totale à l'issue de cette période de détention.

RISQUE INHÉRENT À TOUT INVESTISSEMENT EN CAPITAL :

La souscription au capital de la holding expose l'investisseur à un risque de perte en capital. Aucune garantie en capital n'est proposée.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ :

L'investissement au capital de sociétés non cotées est par nature peu ou pas liquide. La cession des titres peut s'avérer délicate. Si la durée fiscale minimum de détention des titres court jusqu'au 31/12/2022, l'objectif de liquidité pour l'investisseur est fixé à 2025. Cette durée pourra toutefois être dépassée en cas de difficultés rencontrées dans la cession des titres.

RISQUE DE RENTABILITÉ LIMITÉE :

L'option d'achat consentie aux PME limite l'accès de l'investisseur à la valeur créée. Le potentiel de plus-value est donc plafonné, alors que l'investisseur supportera toute moins-value si l'investissement évoluait défavorablement. Il appartient à l'investisseur de vérifier auprès de son conseil l'intérêt du montage proposé en fonction de son profil.

RISQUE D'ANNULATION DE L'OFFRE :

L'offre sera annulée si au 27 décembre le montant total des souscriptions est inférieur à 1 000 000 d'euros.

RISQUE DE FAIBLE DIVERSIFICATION

Le nombre de participations qui seront prises par Audacia PME 2017 est fonction du montant total de souscriptions réalisées. Il existe un risque qu'Audacia PME 2017 ne puisse pas avoir les moyens de constituer un portefeuille de participations diversifié. Audacia PME 2017 s'efforcera néanmoins de protéger la diversification du portefeuille au fur et à mesure de la constitution de son actif. Par ailleurs, la politique d'investissement retenue (portefeuille de 3 à 15 sociétés) implique par nature une diversification faible, augmentant par là-même le niveau de risque global de la souscription au capital d'Audacia PME 2017.

RISQUE FISCAL

Audacia PME 2017 rappelle qu'il n'existe pas de principe constitutionnel assurant la stabilité du dispositif fiscal dont souhaite bénéficier le souscripteur. A ce titre, les modalités et avantages du dispositif fiscal pourraient être rétroactivement remis en cause en cas de modification future des règles en vigueur au jour de la souscription.

Audacia PME 2017 s'engage à séquestrer le montant de la souscription jusqu'au 27 décembre 2017 à minuit. Chaque Souscripteur se verra restituer (si ce dernier a émis un chèque) dès le 28 décembre 2017 ou rembourser (si ce dernier a émis un virement) le 28 décembre 2017, le montant de sa souscription reçue au titre de la réduction d'IFI, dans le cas où cette disposition du projet de loi de finances pour 2018 venait à ne pas être retenue aux termes de la loi de finances pour 2018 telle qu'elle sera adoptée le 22 décembre 2017.

Si ce nouvel impôt empruntera à l'ISF l'essentiel de ses caractéristiques : son seuil de déclenchement, son barème, son annualité, ses règles d'évaluation (sous réserve de certaines exceptions), ses modalités de paiement et même son plafonnement, il existe toutefois un risque que ces caractéristiques diffèrent lors de l'adoption définitive de la loi de finances pour 2018 notamment quant à son assiette ou à la qualification de « redevables de l'IFI » des Souscripteurs. Le délai de rétractation courant jusqu'au 27 décembre 2017, il sera possible pour le Souscripteur de se rétracter si sa qualité de redevable de l'IFI venait à être remise en cause.

RISQUE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Audacia agit en tant que conseil des participations dans la mise en place de l'augmentation de capital en contrepartie d'une commission. Afin de réduire le risque de conflit d'intérêt, une tarification homogène est appliquée pour toutes les participations, dont le niveau maximum est indiqué dans le tableau de présentation des frais.

Audacia agit également en tant que gestionnaire d'autres holdings faisant offre au public et dont l'objet consiste en la prise de participations au capital de petites et moyennes entreprises éligibles aux dispositions de l'article 885-0 V bis du Code Général des Impôts. Les co-investissements réalisés par deux véhicules distincts se feront aux mêmes termes et conditions juridiques et financières d'entrée et de sortie, tout en respectant les spécificités réglementaires et conventionnelles auxquelles chacun des véhicules est assujéti. Audacia pourra affecter les investissements différemment. Cette décision devra être motivée et dûment justifiée au regard de la politique d'investissement retenue par Audacia PME 2017 (portefeuille de 3 à 15 sociétés) qui implique la recherche d'un portefeuille concentré.

CALENDRIER INDICATIF DE RÉCEPTION DES DOSSIERS

Date de réception du dossier d'investissement

Date d'agrément par le Conseil d'Administration

Délai de rétractation

au plus tard le 22 décembre

22 décembre - minuit

jusqu'au 27 décembre - minuit

NB : La souscription à Audacia PME 2017 est ouverte uniquement aux redevables de l'IFI

EN SAVOIR PLUS



www.audacia.fr

Prospectus, présentation du portefeuille, chiffres clés, vidéos, reporting...